

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

LE TRANSPORT TERRESTRE AUX AÉROPORTS— RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, permettez-moi une nouvelle tentative de motion à propos du service de transport terrestre aux aéroports. Si la Chambre y consent à l'unanimité, j'aimerais proposer l'ordre suivant:

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'étudier la question du transport terrestre dans les aéroports du Canada et

Que, pendant son étude de la question susmentionnée, il soit autorisé à se réunir à Toronto et à Montréal.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, étant donné les changements qui lui ont été apportés, la motion nous semble plus acceptable. Un membre de notre parti voudrait faire une observation à ce sujet. Je reconnais que c'est contraire au règlement mais...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas qu'on puisse faire des observations ou entamer un débat tant qu'on n'aura pas obtenu le consentement unanime ou qu'on ait pris quelque autre disposition.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous ne voulons pas refuser le consentement unanime à cette motion, parce que nous nous rendons compte de son importance. Mais, en même temps, je tiens à signaler à Votre Honneur et à la Chambre que le comité a déjà reçu son mandat, mais n'a pas encore eu l'occasion de l'examiner. C'est le 3 novembre que le leader suppléant de la Chambre a présenté ce mandat.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit, me semble-t-il, d'une question à débattre qui pourrait être examinée lorsque la motion sera présentée. Pour le moment, il s'agit de décider d'une affaire bien simple, savoir si, oui ou non, il y a consentement unanime. S'il n'y a

pas consentement unanime, la motion ne sera pas mise aux voix, mais s'il y a consentement, je la mettrai aux voix et alors le député de Saint-Jean-Est ainsi que tous les autres députés, s'ils le veulent, pourront participer au débat et faire valoir des arguments du genre de ceux que le député cherche maintenant à faire valoir au moyen d'un rappel au Règlement, ce qui est tout à fait irrégulier. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'étudier la question des transports au sol aux aéroports du Canada;

Et que, pendant l'étude de la question susmentionnée, le comité soit autorisé à siéger à Toronto et à Montréal.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, au moment où le leader du gouvernement à la Chambre demandait l'assentiment unanime, je voulais simplement être rassuré sur un point avant de donner mon consentement. Je voulais qu'il nous dise que de fait le comité étudiera la portée de son mandat actuel dont le texte figure à la page 398 du hansard du 3 novembre.

En vertu de ces attributions, le comité doit étudier les questions qui lui avaient été déferées à la dernière session au sujet de la ligne ferroviaire du Grand lac des Esclaves et la question du transport dans les provinces atlantiques. Il doit aussi examiner les témoignages présentés au comité lors de la dernière session. Permettez-moi de vous faire observer que le comité n'a pas encore procédé à cet examen. J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous assure qu'avant de considérer cette dernière question, le comité donnera la priorité à celles dont il est présentement saisi et qui sont mentionnées dans la page 398 du hansard.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas, pour donner suite aux propositions du député, donner des ordres à aucun comité. Ses remarques, j'en suis sûr, ont été notées par les membres du sous-comité de la procédure et de l'organisation, qui prendront sûrement une décision à ce sujet.